

Province de Québec
Municipalité de Saint-Noël
7 novembre 2022

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Noël, tenue le 7 novembre 2022, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances et à laquelle étaient présents le maire, M. Gilbert Marquis et les conseillères et conseillers suivants :

MME Marie-Pier Leblanc
Johanne Gagné
Cathy Perreault

MM. Hugues Ouellet
Guy Gendron
Gaétan Landry

Est aussi présente Mme Manon Caron, directrice générale et secrétaire trésorière.

ORDRE DU JOUR

141-2022

Il est proposé par Mme Marie-Pier Leblanc, appuyé par Mme Johanne Gagné et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item varia ouvert.

DON À NOËL À ST-NOËL

142-2022

Il est proposé par Mme Marie-Pier Leblanc, appuyé M. Hugues Ouellet et résolu unanimement :

De verser une aide financière de 5 000,00 \$ au comité de Noël à St-Noël pour la tenue d'activité de décembre 2022 (un montant de 3 500.00 \$ est déjà prévue au budget).

PROCÈS-VERBAL

143-2022

Il est proposé par M. Hugues Ouellet et résolu unanimement :

D'adopter le procès-verbal du 4 octobre 2022, tel que présenté.

LES COMPTES À PAYER

144-2022

Il est proposé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

D'approuver la liste des comptes à payer au 7 novembre 2022, pour un montant de cent-trente-huit-mille-sept-cent-neuf et dix-huit 138 709.18 \$). La liste des comptes non-inclus dans le tableau au montant de quatre-mille-cinq-cent-quatre-vingt-onze et neuf (4 591.09 \$). La liste des comptes payés d'avance au montant seize-mille-quinze et soixante-dix (16 015.70 \$) incluant un montant de sept-mille-quatre-cent-soixante-dix-huit et trente-cinq (7 478.35 \$) de salaire brut en administration.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Manon Caron, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

DON SALLE DE QUILLES SAISON 2022-2023

145-2022

Il est proposé par Mme Johanne Gagné, appuyé par Mme Cathy Perreau It et résolu unanimement de :

De verser une aide financière d'un dollar pour chaque partie jouée en pratique libre au comité de la Salle de Quilles pour la saison 2022-2023.

DON 150 IÈME DE ST-MOÏSE

146-2022

Il est proposé par Mme Gaétan Landry, appuyé par Mme Johanne Gagné et résolu unanimement :

Verser un don de 150 \$ au comité du 150 ième de St-Moïse.

DON LES AMIRAMS DE LA VALLÉE

147-2022

Il est proposé par Mme Marie-Pier Leblanc et résolu unanimement :

Verser un don de 50 \$ à aux Amirams de La Vallée

DON PROGRAMME ENRICHISSEMENT MUSIQUE

148-2022

Il est proposé par M. Hugues Ouellet et résolu unanimement :

Verser un don de 50 \$ au Programme enrichissement musique de la polyvalente de Sayabec.

DON MOISSON VALLÉE – PANIERS DE NOËL

149-2022

Il est proposé par Mme Johanne Gagné et résolu unanimement :

Verser un don de 50 \$ à Moisson Vallée pour les paniers de Noël 2022.

DON SOUPER DE NOËL 2022

150-2022

Il est et résolu unanimement :

Verser un don de 100 \$ à La Maison des Familles pour la tenue du souper de Noël 2022 pour les personnes en difficulté.

DON ALBUM DES FINISSANTS-EASO

151-2022

Il est résolu unanimement :

Verser un don de 50 \$ au comité de l'album des finissants de l'EASO.

DÉPÔT DU BILAN 2021 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE.

ACCEPTATION DU BILAN 2021 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

152-2022

Il est résolu unanimement d'accepter le bilan 2021 sur la gestion de l'eau potable, tel que présenté.

AUTORISATION DE SIGNATURE

153-2022

Il est proposé résolu unanimement :

D'autoriser le maire M. Gilbert Marquis et la directrice-générale Mme Manon Caron à signer pour et au nom de la municipalité de St-Noël le contrat de la rétrocession du # de lot 4 696 074 (15 de l'Église) à la Commission Scolaire des Monts et Marées.

APPELS D'OFFRES REGROUPÉS

154-2022

Il est proposé par M. Hugues Ouellet, appuyé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

De participer aux appels regroupés pour le scellement de fissures et le lignage, offert par le service de génie de la MRC de La Matapédia aux endroits suivants :

Scellement de fissures : route du Lac Malcom sur une distance d'environ 500 m

Lignage : route du Lac Malcom sur une distance de 1.73 km (au complet)

ADHÉSION AU CONTRAT DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA AVEC TELUS POUR LES SERVICES DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

155-2022

Considérant que la MRC de la Matapédia a conclu un contrat d'une durée de 36 mois avec TELUS pour les services de téléphonie cellulaire;

Considérant que ledit contrat permet l'adhésion des municipalités locales aux services de téléphonie cellulaire aux mêmes termes et conditions que la MRC de la Matapédia, permettant ainsi de bénéficier de tarifs de groupe avantageux;

Considérant que pour des raisons contractuelles nécessitant un minimum de 20 abonnés, les comptes seront au nom de la MRC de la Matapédia. Toutefois, la municipalité aura un compte séparé sous la nomenclature MRC Matapédia/municipalité de St-Noël et sera responsable d'acquitter ses factures;

Considérant que la municipalité aura accès au portail de gestion intelligente de TELUS afin d'acheter, renouveler et gérer ses appareils de façon indépendante;

Considérant que la municipalité a pris connaissance des termes et conditions du contrat conclu le 16 septembre 2022 entre la MRC de la Matapédia et TELUS;

En conséquence, il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par M. Gaétan Landry et résolu unanimement :

1. **Que** la municipalité de St-Noël adhère au contrat de téléphonie cellulaire de la MRC de la Matapédia pour 2 appareils sur une période de 36 mois représentant pour la municipalité une dépense de 60.10 \$ plus les taxes applicables mensuellement en fonction des forfaits retenus ;
2. **Que** la municipalité de St-Noël s'engage à respecter les termes et conditions prévus au contrat intervenu entre la MRC de la Matapédia et TELUS et à gérer de façon autonome ses appareils et ses factures ;
3. **Que** la municipalité de St-Noël s'acquitte des frais pour le support informatique et téléphonique offert par la MRC de La Matapédia en fonction de la tarification en vigueur.

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2023

156-2022

Il est proposé par Mme Cathy Perreault, appuyé par Mme Johanne Gagné et résolu unanimement :

D'adopter le calendrier des séances régulières pour l'année 2023 et ce, tel que présenté.

Calendrier des séances 2023

| <u>MOIS</u> | <u>DATE</u> | <u>HEURE</u> |
|------------------|----------------------------|----------------|
| Janvier | Lundi, 09 janvier | 19 h 30 |
| Février | Lundi, 06 février | 19 h 30 |
| Mars | Lundi, 06 mars | 19 h 30 |
| Avril | Lundi, 03 avril | 19 h 30 |
| Mai | Lundi, 1er mai | 19 h 30 |
| Juin | Lundi, 05 juin | 19 h 30 |
| Juillet | Mardi, 04 juillet | 19 h 30 |
| Août | Lundi, 07 août | 19 h 30 |
| Septembre | Mardi, 05 septembre | 19 h 30 |
| Octobre | Lundi, 02 octobre | 19 h 30 |
| Novembre | Lundi, 06 novembre | 19 h 30 |
| Décembre | Lundi, 04 décembre | 19 h 30 |

ACHAT DE DEMI-GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ

157-2022

Il est proposé par M. Gaétan Landry, appuyé par Mme Cathy Perreault et résolu unanimement :

De faire l'achat de 3 demi-glissières de sécurité au coût de 500 \$ l'unité plus les taxes applicables et les frais de transport et ce, afin de sécuriser le réservoir de diesel installer au garage municipal.

DÉNEIGEMENT 19-A RUE TURCOTTE ET SERVICE D'ANIMATION

158-2022

Il est et résolu unanimement :

Que M. Christian Lajoie soit responsable du déneigement de l'entrée principale du 19-A rue Turcotte, de l'entrée du service d'animation et de l'escalier de secours du 51 rue de l'Église.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

159-2022

Il est proposé par Mme Cathy Perreault et résolu unanimement :

De lever la séance à 22 h 15.

Gilbert Marquis
Maire

Manon Caron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Gilbert Marquis, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Gilbert Marquis, maire